

DECISION N° 2023-001

Objet : Attribution du marché 2022-07

« Mission de dialogue territorial pour la définition d'une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique sur les bassins du Sornin et du Jarnossin »

Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020-011 du 17 septembre 2020 portant délégations au président ;

Vu le marché public 2022-07 intitulé « Mission de dialogue territorial pour la définition d'une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique sur les bassins du Sornin et du Jarnossin » ;

Vu la proposition du groupement solidaire Philippe DEVIS et Jonas FROSSARD ;

Vu l'avis de la commission des marchés, émis lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022 à 14h ;

DECIDE :

- De confier au groupement de prestataires Philippe DEVIS et Jonas FROSSARD le marché « Mission de dialogue territorial pour la définition d'une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique sur les bassins du Sornin et du Jarnossin », pour un montant de 65 450 €HT, soit 78 540€TTC.
- La répartition des montants entre les différents intervenants est la suivante :
 - Philippe DEVIS : 39 200 €HT
 - Jonas FROSSARD : 26 250 €HT
- Il sera rendu compte au comité syndical de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités locales
- La directrice est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Pouilly/Charlieu, le 02/02/2023

Le Président du SYMISOA

M. Michel LAMARQUE



Transmis au représentant de l'Etat le : 03.02.23

Publié le : 03-02-2023